



BANQUE POPULAIRE
MÉDITERRANÉE

Une nouvelle banque est née, et c'est déjà la vôtre !

Monaco, le 23 novembre 2016

Cher sociétaire, chère cliente, cher client,

Nous sommes fiers de vous annoncer la naissance de la **Banque Populaire Méditerranée** le 22 novembre 2016.

En effet, les sociétaires convoqués en Assemblées Générales ont approuvé à une très large majorité la fusion de la Banque Populaire Côte d'Azur, de la Banque Populaire Provençale et Corse, et de la Banque Chaix.

Ainsi est née notre nouvelle et grande banque régionale coopérative.

Solide, plus forte, elle est encore **plus proche de vous**. En renforçant ses moyens, elle pourra mieux accompagner les clients dont vous faites partie: 5 000 entreprises et 63 000 professionnels tous acteurs économiques de notre région, 460 000 clients particuliers dont 30 000 clients patrimoniaux et 90 000 fonctionnaires.

S'appuyant sur 160 000 sociétaires, **fidèle à ses origines coopératives**, notre banque s'engagera aux côtés de ceux qui entreprennent.

Enfin, nous tenons à saluer en votre nom les dirigeants qui ont préparé et porté avec nous ce rapprochement: Bernard Fleury désormais vice-président délégué de notre banque après avoir présidé durant 15 ans la Banque Populaire Côte d'Azur; Philippe Henri désormais administrateur après avoir présidé durant 6 ans la Banque Chaix, Christian du Payrat qui nous quitte après avoir dirigé avec succès ces 6 dernières années la Banque Chaix et la Banque Populaire Provençale et Corse.

Notre banque, c'est déjà la vôtre!
Bienvenue à la Banque Populaire Méditerranée!

Michel Hillmeyer,
Président

Christophe Bosson,
Directeur Général

SUCCURSALE DE MONACO
BP 207 - 98004 Monaco Cedex
TVA : FR 64 0000 53 529
RCS 00 5 03751

MONACO MONTE-CARLO
3/9, boulevard des Moulins
Tél. 00 377 92 16 57 57

MONACO GRIMALDI
57, rue Grimaldi
Tél. 00 377 92 16 57 00

MONACO ESPACE ENTREPRISES
57, rue Grimaldi
Tél. 00 377 92 16 57 10

Bienvenue à la BANQUE POPULAIRE MÉDITERRANÉE

UNE
**NOUVELLE
BANQUE
EST NÉE**

ET C'EST DÉJÀ
LA VÔTRE !

BANQUE POPULAIRE
MÉDITERRANÉE



LA BANQUE POPULAIRE MÉDITERRANÉE EN QUELQUES CHIFFRES*

La nouvelle banque opère sur un territoire vaste qui concentre de nombreuses grandes métropoles visibles et attractives, comme Marseille, 2^e commune de France par sa population, Nice, 5^e, Avignon, Toulon, Aix-en-Provence. Ainsi, le nouvel ensemble s'étend sur un territoire qui regroupe près de 6 millions d'habitants, avec une frange littorale très peuplée autour de Nice et Marseille, ce qui en fait un des bassins de population les plus importants de France. Le territoire présente également un arrière-pays où les secteurs agricoles et notamment viticoles sont très développés.

	Banque Populaire Provençale et Corse	Banque Chaix	Banque Populaire Côte d'Azur	Ensemble
Principales implantations commerciales	90 agences de proximité 3 centres d'affaires entreprises 2 agences patrimoniales	50 agences de proximité 1 centre d'affaires entreprises 1 agence patrimoniale	97 agences de proximité 3 centres d'affaires entreprises Succursales de Monaco et Lavagna (Italie) 3 agences patrimoniales	237 agences 7 centres d'affaires entreprises Succursales de Monaco et Lavagna (Italie) 6 agences patrimoniales
Collaborateurs (nb)	979	422	1 151	2 552
Clients (nb)	194 000	77 100	220 200	491 300
Sociétaires (nb)	77 000		83 000	160 000

* Données chiffrées au 31 décembre 2015

QUE DEVIENT NOTRE RELATION AU QUOTIDIEN ?

Votre conseiller actuel reste votre interlocuteur privilégié. Ses coordonnées téléphoniques et e-mail sont inchangés. Vous pourrez vous rendre dans votre agence habituelle pour réaliser toutes vos démarches et concrétiser tous vos projets. Par exemple :

Vos moyens de paiement - Vos chèquiers et cartes bancaires restent valables au lendemain de la fusion. Lorsque vous en commandez de nouveaux, ils porteront la marque Banque Populaire Méditerranée.

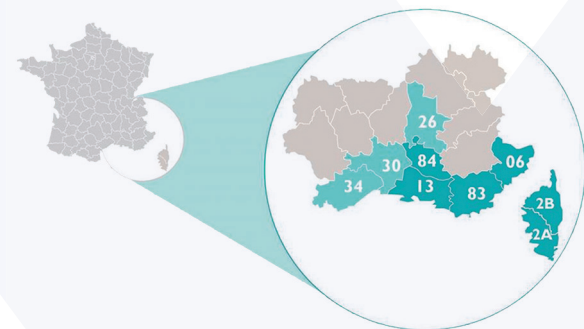
Vos numéros de compte restent les mêmes jusqu'au 17 juin 2017, date du rapprochement informatique des 3 banques. Passée cette date, le code banque changera et deviendra le 14607. De ce fait, les coordonnées IBAN seront modifiées. Bien entendu, nous prendrons en charge les démarches et traitements administratifs liés à cette opération. L'ancien IBAN restera opérationnel jusqu'en mai 2018.

Vos opérations en agence - Vous pouvez réaliser toutes vos opérations jusqu'au 17 juin dans votre agence habituelle, ou dans l'une des agences Banque Populaire Méditerranée du Var et des Alpes-Maritimes. Après le 17 juin, date du rapprochement informatique des 3 banques, vous pourrez vous rendre dans tout le réseau d'agences du territoire Banque Populaire Méditerranée.

Vos opérations sur Internet - Vous utilisez régulièrement Cyberplus pour la gestion de vos comptes ? Vous continuez à accéder à vos comptes via votre site www.bpca.fr jusqu'au 17 juin 2017.

LES NOMBREUX ATOUTS D'UN GRAND TERRITOIRE

- plus de 400 000 entreprises et entrepreneurs,
- des infrastructures de transport de qualité,
- des centres de recherche (CEA, Sophia Antipolis),
- des pôles de compétitivité et d'innovation,
- un secteur touristique très dynamique, le premier après l'Île-de-France,
- la plus grande université francophone (Aix-Marseille Université), des grandes écoles...



SOCIÉTAIRES, QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE CETTE FUSION ?

Etre sociétaire, c'est détenir des parts sociales. La valeur nominale des parts sociales est propre à chaque Banque Populaire.

Le montant de la part sociale de la Banque Populaire Méditerranée est établi à 16 € (il était à 17 € pour la Banque Populaire Côte d'Azur et 16 € pour la Banque Populaire Provençale et Corse). Les sociétaires BPCA ont reçu une part sociale supplémentaire de la Banque Populaire Méditerranée par multiple de 16 parts Banque Populaire Côte d'Azur détenues et le cas échéant, en complément, une soule de 1 € par part sociale qu'ils détenaient. *Exemple : le sociétaire qui détient 17 parts sociales de la Banque Populaire Côte d'Azur (289 €), reçoit 18 parts sociales de la Banque Populaire Méditerranée (288 €) et 1 euro directement crédité sur son compte.* Le nouveau plafond de détention est porté à 16 000 € ; le plancher à 5 parts sociales. Les clients détenant plus de 16 000 € de parts sociales avant la fusion juridique conserveront leur statut d'exception.